

Séance du 9 juin 1977

Le neuf juin mil neuf cent soixante dix sept, à vingt et une heures.  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

la présidence de Monsieur Allary, Maire.

Présents.

M<sup>rs</sup> Allary, Ferret, Bordenon, Joseph, Mazière, M<sup>me</sup> Viollet, Burnaud, Chiraud, Faure, Thelippeau.

Absents.

M. Guedo.

Convocation : 4 juin

Secrétaire de séance : Chiraud Guy.

Réunion du S.I.V.O.M.

La Réunion du S.I.V.O.M. doit avoir lieu à Villebois-Lavalette le 15 juin. En plus des 2 délégués, M<sup>rs</sup> Faure et Chiraud, décident d'assister à cette réunion : M<sup>rs</sup> Allary, Ferret, Bordenon et M<sup>me</sup> Viollet.

Il y aura lieu de demander s'il en est les pénalités ou les décisions en matière de réserves d'eau en cas d'incendie.

Cautionnier de commune.

Monsieur Joquel, journalier, employé depuis juin 1975 sur les chemins communaux vient de donner sa démission.

Aussi, pour nettoyer les chemins, il est nécessaire de demander à M<sup>r</sup> Emery, conducteur de charbon de faire passer le "Castor".

Agent erronumeur.

Monsieur Magné Guy agent erronumeur vient donner sa démission.

Monsieur Mazière Robert accepte de le remplacer.

Reparation cheveau torture manie

Le devis de M<sup>r</sup> Estère, plombier zingueur à Marcuil était moins élevé que celui de M<sup>r</sup> Mathieu de Beausac, qui d'ailleurs me donne aucune précision quant aux travaux à exécuter. Le Conseil Municipal donne la préférence à M<sup>r</sup> Estère. Le vieux zinc récupéré sera rendu à un récupérateur et le montant de la vente versé dans la Caisse du Receveur Municipal.

Logement école.

Dès que M<sup>r</sup> Emery aura fait le plan de la salle d'eau, le Maire demandera les devis aux artisans afin de pouvoir ensuite décider des travaux à effectuer.

Régularisation des paiements 1976.



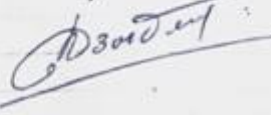



Le Conseil Municipal décide, afin de doter des chapitres insuffisants de 1976, d'ouvrir des crédits supplémentaires en prélevant sur les fonds libres :

Ch. 233 :	7021,64
60 =	4087,68
64 =	387,14
826 =	1886,29.

aide médicale.

M<sup>rs</sup> Faure Hubert ayant demandé à bénéficier de l'aide médicale en faveur de sa fille Faure Evelyne, le Conseil accepte à l'unanimité et donne un avis favorable à cette demande.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.






  
 Allary
 
 Viollet
 